



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le lundi 13 avril 2026 à 14h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.  
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »  
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »  
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont  
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

**Membres nommés :**

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne  
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune  
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ  
Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »  
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94  
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

**DELIBERATION N°4  
ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**

**PREAMBULE – M. Francis SELLAM, Président**

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) Vice-Président(e) délégué, qui sera notamment chargé(e) de présider le Conseil d'administration en l'absence du Président.

La candidature du (de la) Vice-président(e) délégué est proposée et mise au vote en séance par le Président du CCAS, après appel à candidature.

L'élection du (de la) Vice-président(e) délégué sera adoptée à la majorité absolue au scrutin secret.

Il est donc demandé aux administrateurs d'élire le/la Vice-président(e) délégué du CCAS.

Principaux textes réglementaires	articles L.123-6 et R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles
----------------------------------	--

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	01
Abstentions	00

**Article 1** : constate le résultat du scrutin

Mme Hélène DECOTIGNIE

Pour : M. Francis SELLAM, Mme Liliane REUSCHLEIN avec le pouvoir de M. Axel HAVERBEKE, M. Michel RIOUSSET, M. Sacha FRANCE-ALBERTINI avec le pouvoir de Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Benny PHILIPPOT, M. Jean-François BOONEN, Mme Catherine VIELLEFOSSE avec le pouvoir de M. Gilles BRUN, Agnès ASTEGIANI

Contre : M. Tony RENUCCI

**Article 2** : déclare en conséquence que Madame Hélène DECOTIGNIE est élue Vice-Présidente déléguée du CCAS

  
M. Francis SELLAM  
Président du CCAS  
Centre  
Communal  
d'Action  
Sociale  
VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT  
(Val-de-Marne)

  
Sacha FRANCE-ALBERTINI  
Secrétaire de séance  
Centre  
Communal  
d'Action  
Sociale  
VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT  
(Val-de-Marne)

Je soussigné, Francis SELLAM, Maire de Joinville-le-Pont, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le : **20 AVR. 2026**  
télétransmise au contrôle de légalité le : **20 AVR. 2026**

Fait à Joinville-le-Pont le

